



COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX

Municipalité

Publication du *Cancoir'Info* Directive 2026

Numéros	Dernier délai pour les contributions	Distribution par la poste
01/2026	Lundi 5 janvier 2026	Semaine 4 19 au 23 janvier 2026
02/2026	Vendredi 13 février 2026	Semaine 11 9 au 13 mars 2026
03/2026	Vendredi 22 mai 2026	Semaine 25 15 au 19 juin 2026
04/2026	Vendredi 4 septembre 2026	Semaine 40 28 septembre – 2 octobre 2026
05/2026	Vendredi 6 novembre 2025	Semaine 49 30 nov. au 4 décembre 2025
<i>Ces éditions sont garanties. Des parutions supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction de l'actualité.</i>		

Afin de permettre la rédaction du Cancoir'Info et des tous-ménages, nous vous remercions de respecter les délais indiqués pour la remise de vos contributions.

Nous vous rendons attentifs au fait que la publication ne sera pas avancée afin de permettre un délai pour l'inscription à une activité ou parce que votre activité aura lieu juste quelques jours avant la distribution.

Dans le cas où votre article ne pourrait pas être inséré dans le Cancoir'info en raison des délais, l'administration pourrait, moyennant l'accord de la Municipalité et sur demande écrite et motivée, se charger de l'envoi de tous-ménages à la population du village.

Toutefois, afin de garantir la distribution de ces flyers dans les meilleurs délais, nous vous remercions de nous transmettre vos documents, version définitive, au minimum 15 jours avant la date de distribution souhaitée.

Nous aurons ainsi le temps nécessaire pour préparer les documents et vous contacter afin de les déposer au bureau de Poste du centre commercial Migros Crissier. En effet, la distribution se fait environ une semaine après le dépôt au bureau de Poste.

De plus, nous vous offrons la possibilité de commander deux affiches de taille A1 (59,4 x 84,1 cm), pour annoncer une manifestation sur les panneaux aux entrées du village. Le bon à tirer devra être remis au Greffe minimum 20 jours avant la manifestation. Ces affiches ne seront pas imprimées pour une durée plus courte.

En cas de dépôt hors délais, la distribution ou la publication des documents ne pourra pas être garantie par la commune.

Nous vous remercions pour votre collaboration et restons à disposition si nécessaire.